



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions

Question écrite n° 62745

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le fait qu'en décembre 2013, un accord de principe avait été trouvé entre les ministres français et allemand pour apporter une solution au dossier fiscal des retraités frontaliers résidents en France mais imposés à la source en Allemagne. Selon cet accord, il ne devrait plus y avoir de prélèvement à la source par l'Allemagne, les retraités frontaliers étant totalement imposés en France. Malheureusement sur le terrain, les dossiers restent bloqués, rien n'étant annoncé pour que le nouveau régime soit effectif au plus tard au 1er janvier 2015. Elle lui demande donc de lui préciser comment, concrètement une solution définitive sera mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62745

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6602

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)